



CHÉCY

Conseil municipal 2022 : compte-rendu du 25 janvier

L'an deux mil vingt deux, le vingt-cinq janvier à 20 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécy.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. CHALAYE, Mme GLOMERON, M. SCHMID, Mme PELLE-PRINTANIER, M. LAVENU, Mme LANGUILLE, M. GROBOL, M. LECOINTRE, Mme GAUCHET, M. NGUYEN-DUC, M. DROUIN, Mme LAURENT, M. ROSSIGNOL, Mme CHARDERON, M. MOREAU (présent à 20h40), Mme AFRASS, Mme BONNEFOY, M. DAFRANE, M. LECLERCQ, Mme LOUVEL, M. FLEURY.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme COLLADANT ayant donné pouvoir à Mme CHARDERON

Mme VOISIN ayant donné pouvoir à M. DROUIN

M. BERTRAND ayant donné pouvoir à M. CHALAYE

M. MOREAU ayant donné pouvoir à Mme BONNEFOY

Mme BANEGE ayant donné pouvoir à Mme AFRASS

Mme CLEMENT ayant donné pouvoir à Mme BAULINET

Formant la majorité des membres en exercice, M. DROUIN a été désigné secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2021

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du 17 décembre 2021 est **adopté à l'unanimité**.

Monsieur le maire annonce à l'assemblée la présence de Mme Oger qui succèdera à M. Hourdoux à la Direction Générale de la ville.

Monsieur le maire accueille également Mme Barodine Directrice des services de proximité et arrivée récemment.

Il remercie les élus du conseil municipal pour leur participation à la vidéo sur les vœux. Il remercie également les élus du CME pour leur participation.

I. FINANCES – VIE ÉCONOMIQUE - RESSOURCES HUMAINES - EMPLOI – FORMATION - EUROPE

Accueil général

1. Gratuité de la salle des fêtes au groupe local Éclaireuses et Éclaireurs de France le samedi 12 mars 2022.

Le conseil municipal accorde **à l'unanimité** la gratuité de la salle des fêtes au groupe local Éclaireuses et Éclaireurs de France le samedi 12 mars 2022.

Finances

1. Vote des budgets primitifs 2022.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le budget principal et le budget annexe primitif 2022 tels que :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement : 10 766 116, 00 € en dépenses et recettes

Section d'investissement : 2 832 648 € en dépenses et recettes

BUDGET ANNEXE LOCATIONS DE SALLES

Section de fonctionnement : 399 000 € en dépenses et recettes

2. Approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la restauration collective entre la ville le CCAS et le SIGMA.

Une procédure d'appel d'offres doit être lancée en constituant le même groupement de commandes entre la ville, le CCAS et le SIGMA dans l'optique de mutualiser les procédures de passation et de favoriser les économies d'échelle.

Le Conseil Municipal autorise **à l'unanimité** Monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement et ses éventuels avenants

3. Restauration collective – Lancement d'un appel d'offres ouvert – Dossier de consultation des entreprises.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement d'un appel d'offres concernant les besoins en restauration collective pour les écoles.

4. Garantie d'emprunt : allée du Soucis des Champs et de la Bondrée Apivore = 8 logements.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité la garantie communale pour un prêt pour le financement de 8 logements sis allée du Soucis des Champs et de la Bondrée Apivore et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints en exercice à signer les actes à intervenir. Le prêt garanti est d'un montant de **1 231 525 €** et sera octroyé par la banque des territoires à la société France Loire.

5. Garantie d'emprunt : allée du Soucis des Champs et de la Bondrée Apivore = 2 logements.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité sa garantie communale pour un prêt pour le financement de 2 logements sis allée du Soucis des Champs et de la Bondrée Apivore et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints en exercice à signer les actes à intervenir. Le prêt garanti est d'un montant de **350 480 €** et sera octroyé par la banque des territoires à la société France Loire.

6. Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la réalisation des travaux de rénovation énergétique du gymnase Pierre Mendès France, sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la DETR et de la DSIL, arrête et approuve le plan de financement suivant :

	MONTANT HT	%
DEPENSES		
Etudes et honoraires	72 400 €	
TRAVAUX	486 000 €	
TOTAL DEPENSES	558 400 €	100
RECETTES		
DETR/ DSIL	363 680 €	65,13
CD 45 VOLET 3	83 040,00 €	14,87
Autofinancement	111 680 €	20,00
TOTAL RECETTES	558 400 €	100

7. Appel à projets d'intérêts communal auprès du département volet 3 - 2022 ; dossier de candidature et demande de subvention

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la réalisation des travaux de rénovation énergétique du gymnase Pierre Mendès France, sollicite l'octroi d'une subvention au titre de l'appel à projets auprès du Département du Loiret, au titre du volet 3 pour le dossier, arrête et approuve les modalités de financement suivantes :

	MONTANT HT	%
DEPENSES		
Etudes et honoraires	72 400 €	
TRAVAUX	486 000 €	
TOTAL DEPENSES	558 400 €	100
RECETTES		
DETR/ DSIL	363 680 €	65,13
VOLET 3	83 040,00 €	14,87
Autofinancement	111 680 €	20,00
TOTAL RECETTES	558 400 €	100

Ressources Humaines

1. Mise à jour du tableau des emplois permanents et non permanents de la ville.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de deux postes et les modifications apportées au tableau des emplois de la ville (permanents et non permanents), autorise Monsieur le Maire à recruter sur les emplois ouverts et à signer toutes les pièces nécessaires au recrutement, et inscrit les crédits nécessaires au budget de la ville (chapitre 012).

II. CULTURE – VILLE INCLUSIVE

1. Gratuité de l'espace George Sand pour l'orchestre symphonique d'Orléans du 31 janvier au 2 février 2022.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité la gratuité de l'Espace George Sand à l'Orchestre Symphonique d'Orléans pour une utilisation de l'Espace George Sand du 31 janvier au 2 février.

2. Avenant n°1 à la convention d'accueil en résidence et de présentation du spectacle « cachées » le 19 mars 2022.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'accueil en résidence et de présentation du spectacle « Cachées » avec l'association Dans'Handi. Cet avenant acte le report de la représentation à une date ultérieure à celle initialement convenue.

3. Convention d'accueil en résidence et de présentation du concert des vendeurs d'enclumes le jeudi 24 février 2022.

Le conseil municipal autorise **à l'unanimité** Monsieur le maire à signer la convention d'accueil en résidence et de présentation du concert des Vendeurs d'Enclumes.

4. Convention de partenariat avec la fraternelle de Bou dans le cadre du P.A.C.T. – année 2022-2024.

Le conseil municipal autorise **à l'unanimité** Monsieur le maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Chécy et La Fraternelle de Bou pour les années 2022-2024.

5. Convention cadre de partenariat avec l'association L'antirouille – années 2022-2024.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer la convention cadre de partenariat entre la ville de Chécy et l'association L'Antirouille pour les années 2022-2024.

III. CENTRE VILLE – TOURISME - ESPACE PUBLIC – URBANISME – BATIMENTS – TRANSITION ECOLOGIQUE

Tourisme

1. Actualisation des tarifs de l'électricité au gîte municipal.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la nouvelle tarification de l'électricité applicable au gîte municipal.

Espace public

1. ZONE AGRICOLE PROTEGEE – Validation de l'extension du périmètre.

Le Conseil Municipal acte à l'unanimité le périmètre de l'extension de la ZAP modifié suite à l'enquête publique et sollicite Orléans Métropole pour la poursuite de la procédure.

La séance est levée à 21h55.

Le Maire,

Jean-Vincent VALLIES